



## *Les Amis de la Montagne de Lure*

Chers membres, chers soutiens et vous tous  
concernés par l'avenir de notre territoire de la  
Montagne de Lure

## **DES "RUMEURS" CIRCULENT...**

**En effet, des on-dit se répandent autour  
du projet photovoltaïque industriel de  
Cruis**

**AMILURE RÉTABLIT LA VÉRITÉ  
C'est bien de 16,7 ha  
et non pas 4 ha dont on parle !!**

Notre association donne des informations justes et validées.

**Nous serons toujours attentifs à livrer à tous les  
habitants et parties prenantes le détail des projets  
en cours.**

Notre analyse sur le projet de Cruis est conforme à celles que  
nous conduirons pour tous les projets qui présenteraient des  
menaces inacceptables pour l'intégrité paysagère et la  
biodiversité de la Montagne de Lure et du Plateau d'Albion.

Ci-après quelques extraits de l'étude d'impact, pièce fondatrice du permis de construire (accessible [ici](#)) qui vous apportent la preuve que des contre-vérités se propagent :

**le projet de Cruis est bien toujours de 16,7 ha (clôturés à hauteur de 2 m) et non de 4 ha.**

N°	Variante	Atouts / points positifs	Faiblesses / points négatifs	Hiérarchisation des variantes
1	<p>Puissance électrique installée 10.66 MWc sur une surface de <u>16.7 ha.</u></p> <p><b>Centre-Est</b></p>	<p>Production plus importante en comparaison de deux autres variantes</p> <p>Pas de terrassement global du site</p> <p>Evitement de la zone de l'euphorbe sillonnée</p> <p>Evitement de la zone d'ébouillis</p> <p>Evitement d'une des deux zones supposées de nidification du Bruant Ortolan</p> <p>Evitement du secteur de reproduction de l'Alexanor</p> <p>Evitement des secteurs favorables à la reproduction de la Proserpine</p> <p>Protection et préservation des vallons</p> <p>Les limites nord - sud imposées par les pistes</p> <p>La zone est et son boisement comme écran de végétation en devenir</p>		1
2	<p>Puissance électrique installée 9.85 MWc sur une surface de 14.8 ha.</p> <p><b>Centre-Ouest</b></p>	<p>Evitement de la zone de l'euphorbe sillonnée</p> <p>Evitement de la zone d'ébouillis</p> <p>Evitement d'une des deux zones supposées de nidification du Bruant Ortolan</p> <p>Evitement du secteur de reproduction de l'Alexanor</p> <p>Evitement des secteurs favorables à la reproduction de la Proserpine</p> <p>Protection et préservation des vallons</p> <p>Les limites nord - sud imposées par les pistes</p> <p>La zone est et son boisement comme écran de végétation en devenir</p>	<p>Terrassement nécessaire sur la zone Ouest</p> <p>Zones de cèdres à l'ouest.</p> <p>Zone de reproduction de la Zygène Cendrée (papillon protégé) dans le secteur ouest et présence de la plante hôte, la Badasse, en forte densité</p>	2
3	<p>Puissance électrique installée 9.35 MWc sur une surface de 13.3 ha.</p> <p><b>Est-Ouest</b></p>	<p>Evitement de la zone de l'euphorbe sillonnée</p> <p>Evitement de la zone d'ébouillis</p> <p>Evitement d'une des deux zones supposées de nidification du Bruant Ortolan</p> <p>Evitement du secteur de reproduction de l'Alexanor</p> <p>Evitement des secteurs favorables à la reproduction de la Proserpine</p> <p>Protection et préservation des vallons</p> <p>Les limites nord - sud imposées par les pistes</p> <p>La zone est et son boisement comme écran de végétation en devenir</p>	<p>Terrassement nécessaire sur la zone Ouest</p> <p>Zones de cèdres à l'ouest.</p> <p>Zone de reproduction de la Zygène Cendrée (papillon protégé) dans le secteur ouest et présence de la plante hôte, la Badasse, en forte densité</p>	3

Tableau 22 : Hiérarchisation des variantes

#### 3.5.4. Le projet retenu

La variante n°1 est celle respectant le mieux les enjeux environnementaux (utilisation des zones les moins fertiles à l'est), les contraintes techniques (pas de terrassement) avec la viabilité financière du projet.

**Variante retenue N° 1 (P.132)**

## 4. Descriptif détaillé du projet

### 4.1. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU PROJET

Le parc solaire photovoltaïque de la commune de Cruis, présenté dans ce dossier, sera constitué :

- de **modules** (ou panneaux) photovoltaïques,
- de **structures supports fixés via des pieux en acier**,
- de **locaux techniques** (postes électriques de transformation et poste de livraison),
- de **câbles électriques**, reliant les panneaux, les postes de transformation et le poste de livraison,
- d'une **clôture grillagée** périphérique.

Sa puissance crête sera de l'ordre de 10,66 MWc ; il comportera :

- **881 tables de panneaux photovoltaïques**,
- **1 poste de livraison**, situé à l'entrée du parc, et **6 postes de transformation (skid)**, implantés de façon à minimiser les linéaires de câbles électriques, et donc les tranchées.

**Le parc sera divisé en 2 zones d'implantation de panneaux photovoltaïques, une zone centrale et une zone à l'Est.**

L'installation sera raccordée au réseau public d'électricité (poste ou ligne électrique) par une liaison souterraine. Les travaux seront réalisés sous la maîtrise d'œuvre du gestionnaire de réseau (ERDF), dans le cadre d'une convention de raccordement au réseau public.

L'accès au parc photovoltaïque se fera par la voie communale du Jas de Nordon, au Sud du parc, puis par les pistes DFCI. La circulation à l'intérieur du parc se fera par une piste périphérique interne et une piste principale reliant les postes de transformation.

La surface du parc représentera environ 16,7 ha.

Le parc photovoltaïque sera entouré par une clôture de 2 m de hauteur.

Le projet sera d'environ 10,66 MWc, sa production correspondante est d'environ 16 GWh/an, soit la consommation de 6000 foyers (la consommation électrique d'un foyer français, hors chauffage et eau chaude, est de 2700 kWh/an: source ADEME).

### *Descriptif détaillé du projet (P.133)*

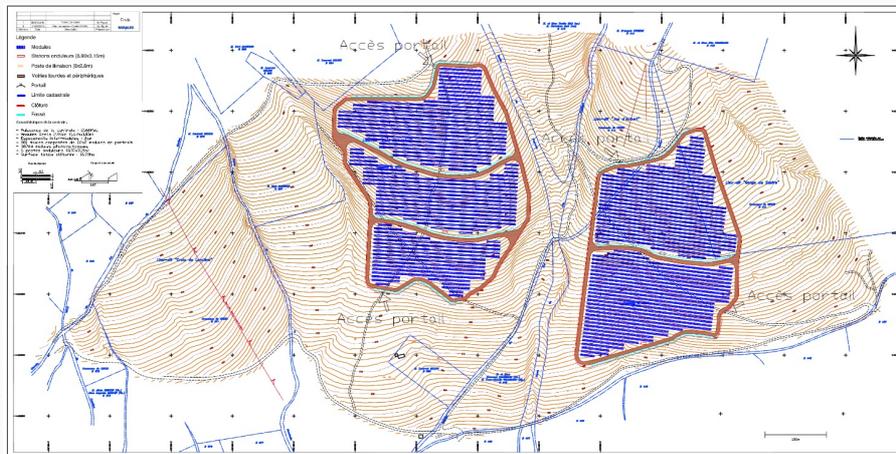


Figure 111 : Plan de masse du projet (source : Boralex)

### *Plan de masse du projet (source Boralex) (P. 134)*

Dans ce contexte de fausses informations que nous avons identifié, **il nous a aussi été rapporté que les riverains du projet auraient perçu de l'argent à titre de dédommagement.**

À notre connaissance, **il s'agit là encore d'une rumeur infondée.** Comme il ressort de l'étude d'impact, **des mesures compensatoires à l'égard des résidents les plus touchés sont prévues si le projet se réalise. Elles feront l'objet de travaux et non de compensations financières.**

***Nous comptons sur votre vigilance pour nous faire part de tout projet éolien ou photovoltaïque dont vous auriez connaissance...***

## ***Signez notre pétition [\(ici\)](#) contre le projet de Cruis***

**Vous aurez compris qu'aujourd'hui plus qu'hier votre soutien est indispensable !**

Notre association a besoin de ses adhérents pour être encore plus "audible" et "visible".

Merci à tous ceux qui ont déjà renvoyé leur bulletin d'adhésion !

Et pour ceux qui auraient « oublié »...

[Vous trouverez le bulletin d'adhésion \[ici\]\(#\)](#)

Les Amis de la Montagne de Lure

[amilure04@gmail.com](mailto:amilure04@gmail.com)

Ancien Moulin

04150 REDORTIERS

+33 6 86 70 57 50

[facebook.com/AmiLure/](https://www.facebook.com/AmiLure/)

[www.amilure.com](http://www.amilure.com)



Cet email a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}.  
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur Amis de la Montagne de Lure.

[Se désinscrire](#)

Envoyé par

 sendinblue

© 2019 Amis de la Montagne de Lure